Demander la Complémentaire Santé Solidaire



L'essentiel & plus encore

Tutoriel

Descriptif

Présentation du service en ligne

Pour qui ?

La demande de complémentaire santé solidaire (C2S), qui remplace les dispositifs de CMU-C et d'ACS, est accessible aux particuliers, âgés d'au moins 16 ans, ayant des droits maladie ouverts.

Le service vous permet de connaître votre éligibilité à la C2S et de déposer votre demande après avoir attesté sur l'honneur de l'exactitude de votre déclaration.

En fonction de votre situation :

- La C2S vous sera refusée,
- · La C2S vous sera attribuée gratuitement,
- La C2S vous sera attribuée en contrepartie d'une participation financière.

Fonctionnalités

- Les informations connues par la MSA sont reprises dans le service en ligne : état civil, adresse, composition de la famille, activité (Salarié Agricole, Non Salarié Agricole, Non Salarié Non Agricole) et présence de RSA.
- Vous pouvez suivre sa progression grâce à la barre d'étapes.
- Après la saisie de toutes les informations nécessaires, le service affiche l'éligibilité ou non à la C2S.
- Si le résultat de la demande est positif, vous êtes invité à envoyer votre demande en ligne.

Avantages

- Immédiateté, transparence, autonomie.
- Simplification des démarches et accompagnement (aides à la saisie détaillées).
- Personnalisation de l'estimation directement suivi de la demande.
- Pas de demande « papier », téléphonique ou mail : économie et gain de temps.
- Rapprochement direct entre le système d'informations et les éléments affichés dans l'espace privé.
- Service sécurisé, répondant au besoin des particuliers sur leur situation 24h/24.
- Offrir aux services sociaux (MSA, tutelle etc...) un outil qui permette d'accompagner les assurés en situation précaire.

Modalités d'accès

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier », sélectionnez « Mes services », identifiez le bloc « Santé, Invalidité », cliquez sur « Voir tous les services », identifiez le bloc « Complémentaire santé solidaire » et cliquez sur « Demander la complémentaire santé solidaire ».

Santé, Invalidité	Famille, logement	Handicap
 > Ma Carte Vitale > Demander ma carte européenne d'assurance maladie Voir tous les services 	 > Déclarer un changement de situation > Déclarer mes ressources pour les prestations familiales Voir tous les services 	 Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH
Retraite	RSA, Prime d'activité	Mes paiements et
 Informations sur ma retraite Avant 45 ans : simulateur m@rel Voir tous les services 	 > Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA > Demande de RSA Voir tous les services 	 > Paiements et décomptes santé > Paiements invalidité Voir tous les services
Santé, Invalidité Cartes d'assurance maladie	Complémentaire santé solidaire	Invalidité
Santé, Invalidité Cartes d'assurance maladie	Complémentaire santé solidaire	Invalidité Demander une pension d'invalidité

Étapes clefs

Laissez-vous guider

Page d'accueil du service

Depuis la page d'accueil vous pouvez poursuivre une demande préalablement sauvegardée (1), ou faire une nouvelle demande (2).



Étape 1 : Résidence

L'écran est composé de 3 blocs qui s'affichent successivement selon les réponses cochées.

- Bloc 1 : Habitez-vous en France depuis plus de 3 mois ?
 - Si Oui, le bloc 2 s'affiche.
 - Si Non, vous êtes renvoyé vers la page récapitulatif avec le message suivant : « Vous habitez en France depuis moins de trois mois, vous ne pouvez pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire. »
- Bloc 2 : Votre adresse est-elle correcte ?
 - Si Oui, le bloc 3 s'affiche.
 - Si Non, vous êtes renvoyé vers le service en ligne de changement d'adresse.
- Bloc 3 : Êtes-vous locataire, propriétaire ... ?
 - Sélectionnez votre situation dans la liste et cliquez sur « Suivant ».

La composition du foyer

La composition du foyer correspond aux bénéficiaires suivants :

- le demandeur et son conjoint éventuel ;
- les personnes à charge de moins de 25 ans.



Vous devez ensuite répondre (par « oui » ou « non ») à des questions concernant la composition de votre foyer :

- La composition de votre foyer ci-dessus est-elle correcte ?
 - si oui, vous pouvez passer à l'étape suivante
 - si non, une autre question est posée :
- Souhaitez-vous ajouter une nouvelle personne ?
 - si oui, le message ci-dessous s'affiche lorsque vous cliquez sur « Suivant » :

Ajout d'une personne supplémentaire dans votre foyer

Pour ajouter une ou plusieurs personnes dans votre foyer, nous vous invitons :

- à contacter votre caisse afin qu'elle vous précise les pièces justificatives à fournir
- puis à renouveler votre demande après prise en compte de la modification de votre foyer par la MSA.

Vous n'avez pas la possibilité d'ajouter des membres à votre foyer depuis le service.

• si « non », en cliquant sur « Suivant », vous avez la possibilité de supprimer des membres du foyer :

Votre	foyer : compositio	n				
Vou: Veu	s nous avez indiqué q illez le(s) sélectionner	u'une ou plusieurs pers ci-dessous en cliquant	sonnes ne font plus partie d sur la case 🔲 —— 🔀	e votre foyer.		
Vous conjo	et votre pint					
Pers de m	onnes à charge ioins de 25 ans ?					
S Ab	andonner 🛛 🗎 Co	ontinuer plus tard		◄ Précédent	Suivant	Þ

La situation du foyer

Sur cet écran, différentes questions sont posées pour chaque membre du foyer selon leur situation :

- « Bénéficie du RSA ? » pour les personnes d'au moins 18 ans ;
- « Est en garde alternée ? » pour les membres du foyer de 0 à 18 ans ;
- « Votre organisme d'assurance maladie » pour les membres du foyer ne relevant pas de la MSA. Saisir le nom de l'organisme et le département (ou la ville).



Étape 3 : Ressources

Pour chacun des membres de votre foyer, précisez si des ressources ont été perçues durant la période de référence.

- si « non », vous passez à l'étape 4
 « Organisme »
- si « oui », complétez les 4 rubriques de la page « Ressources » :
- Revenus : saisissez le montant total des revenus perçus sur la période de référence ou détaillez les revenus mensuels de chaque membre du foyer ;
- 2. Aides : la réponse sur la perception de l'aide au logement pendant la période de référence a un impact sur le déroulement de la saisie ;
- 3. Biens : la possession d'un terrain ou d'un logement non loué implique une saisie supplémentaire. ;
- Charges : pensions alimentaires versées à la suite d'une décision judiciaire qui seront déduites du total des ressources.



Étape 4 : Organisme

Cette étape permet de déclarer l'organisme complémentaire susceptible de gérer la C2S.

Vous pouvez décider ici :

- Si vous souhaitez le même organisme complémentaire pour tous les membres de votre foyer :
 - Si oui, la question ci-dessous apparaît ;
 - Si non, au clic sur « Suivant » redirection vers la page récapitulative.

Impossible de déclarer différents organismes complémentaires pour les membres du foyer, directement depuis le SEL. Dans cette situation, obligation de compléter le Cerfa papier qui est proposé lors de la confirmation.

- Si vous souhaitez que la C2S soit gérée par la MSA :
 - Si oui, au clic sur « Suivant » redirection vers la page récapitulative ;
 - Si non, apparition d'un champ de saisie pour renseigner les coordonnées de l'organisme complémentaire.

Choix de votre Organisme complémentaire		
Souhaitez-vous le même organisme complémentaire pour les membres de votre foyer ?		✓ Oui Non
Souhaitez-vous que votre CMU-C soit gérée par MSA Auvergne ?	?	Oui 🖌 Non

Coordonnées de l'Organisme complémentaire

nom	Indiquez le nom de l'organisme complémentaire
adresse	Indiquez l'adresse de l'organisme complémentaire
code postal	Code postal
commune	▼

Étape 5 : Récapitulatif

Après avoir coché la case « J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères », le service affiche l'éligibilité ou non à la C2S :

- Résultat négatif → Refus de CSS
- Résultat positif → CSS payante
- Résultat négatif → CSS Gratuite

Si le résultat de la demande est positif, vous êtes invité à envoyer votre demande en ligne. Cependant, vous devrez impérativement transmettre en version papier :

- Votre dernier avis d'imposition ;
- Le Cerfa pour le choix des organismes complémentaires (si différents organismes pour les membres du foyer).

Refus de C2S

J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du code pénal et articles L 114-13 et L162-1-14 du code de la sécurité sociale)



C2S payante



C2S gratuite



Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du code pénal et articles L 114-13 et L162-1-14 du code de la sécurité sociale)



Accusé réception

Vous pouvez ne pas finaliser votre demande, en cliquant sur « Continuer plus tard ».

Dans ce cas, les informations déjà saisies sont sauvegardées et une date limite de conservation est indiquée.

Apres l'envoi de la demande, la page « Confirmation » s'affiche avec :

- l'accusé de réception de l'envoi de la demande ;
- l'accès au récapitulatif au format PDF ;
- la liste des documents et des Cerfa nécessaires pour le traitement du dossier ;
- le rappel de la date limite de réception des pièces justificatives.

Un mail d'accusé de réception confirme l'envoi de votre demande et rappelle que vous devez nous transmettre votre dernier avis d'imposition.

santé famille retraite services



[Ne pas répondre à ce mail, utiliser le lien contact sur le téléservice concerné]

onjour Pierre DIE,

Votre demande de Complémentaire Santé Solidaire a bien été transmise à la MSA MIDI PYRENEE NORD le 11/10/2019 à 15:28, sous le numéro d'enregistrement 46_DCMU_20191011_01

Important :

Votre demande ne sera étudiée qu'à réception avant le 11 novembre 2019 de :

votre dernier avis d'imposition

Vous pouvez suivre l'avancement de vos demandes en cours en cliquant sur le lien :

accéder aux demandes en cours

La MSA vous remercie de votre confiance.

Agricole et Rural - Lous droits reserves

Vous pouvez modifier vos préférences d'échanges avec la MSA en cliquant ici :

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui vous concernent conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Pour l'exercer, adressez-vous à MSA MIDI PYRENEE NORD 159 rue du pape JeanXXIIIBP 0027946014CAHORS CEDEX 9 Tel 05.65.35.43.82